



**PROCES-VERBAL DE LA 65^{ème} ASSEMBLEE GENERALE DE LA
FEDERATION DES SOCIETES LOCALES DE SION,
JEUDI 30 SEPTEMBRE A LA SALLE DE LA BCVS.**

M. Bruno Clivaz, président de la Fédération des Sociétés locales de Sion ouvre la 65^{ème} Assemblée générale . Il souhaite la bienvenue aux présidentes et présidents des sociétés locales ou à leurs représentant(e)s . Il salue la présence de Mme Sylvie Léoni, qui représente la police municipale et de M. Jean-Luc Follonier, président d'honneur de la FSL.

Mme Dominique Roux-Elsig, conseillère municipale, Mme Françoise Jobé Karlen, membre du comité FSL, M. le commissaire de police Pierre Rossier et M. Jean Rossier, président d'honneur de la FSL, M. Marcel Berber, président d'honneur de la FSL se sont excusés ainsi que les sociétés suivantes : Hospitaliers et Hospitalières de Notre Dame de Lourdes, ASA Valais, Carnaval séduinois, Chœur mixte des Aînés de Sion et environs, Chœur mixte La Voix des Collines, Club de Pétanque les 4 Saisons, Club de Tennis de Table de Sion, Club sportif 13 Etoiles, Curling-Club Sion, Golf Club Sion, Gym Hommes Sion, Institut Ste Agnès, Octuor vocal de Sion, Paroisse de la Cathédrale, Parti Socialiste, Restos du Cœur, Schola de Sion, Sion Femina, Sport Handicap Sion, Tennis Club Gravelone, Union des Syndicats Chrétiens de Sion, Uvrier Sports, Tiers Ordre, Sion Jeunes, Institut Don Bosco.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel des sociétés
2. Nomination des scrutateurs
3. PV de l'AG du 30 septembre 2009
4. Rapport d'activité du président
5.
 1. Rapport de caisse
 2. Rapport des vérificateurs de comptes
 3. Décharge au caissier et au comité
6. Démissions, admissions et exclusions
7. Enquête lotos
8. Divers

1. APPEL DES SOCIETES.

L'appel des sociétés s'est fait par signature de la liste des présences. 50 sociétés sont présentes.

2. NOMINATION DES SCRUTATEURS.

Sont nommés scrutateurs M. Michel Jeanbourquin, Association Cerebral Valais et M. Cédric Voeffray, Harmonie municipale de Sion.

3. PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30.09.2009

Le PV de l'Assemblée générale du 30.09.2009 a été envoyé avec les convocations. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Mme Frédérica Nendaz, secrétaire FSL, est remerciée pour son travail.

4. RAPPORT DU PRESIDENT.

M. Bruno Clivaz, président donne une rétrospective de l'année écoulée.

La fête de la Ste Cécile s'est déroulée au Sacré-Cœur. Mme Françoise Jobé Karlen et les chœurs mixtes du Sacré-Cœur et Champsec sont remerciés pour la bonne organisation.

M. Bruno Clivaz a découvert toute l'organisation qui gravite autour des lotos. Il remercie Mme Frédérica Nendaz pour la coordination et la gestion du calendrier.

Le 1^{er} août fut une soirée particulière à cause de la météo capricieuse. Des modifications de programme sont intervenues. Merci à la Municipalité qui a mis les moyens nécessaires à la réussite du feu d'artifice et aux sociétés Gym 13 Etoiles et Harmonie municipale pour leur prestation. Merci enfin aux organisateurs, Le Mazot, et à M. Raymond Delavy, caissier de la FSL.

M. Bruno Clivaz donne ensuite quelques objectifs pour l'année à venir : poursuivre la réflexion sur les lotos et examiner les répercussions de la suppression prochaine de la salle de la Matze.

Il envisage aussi de relooker le site de la FSL et le logo.

La fête de Ste Cécile aura lieu à St Théodule et le 1^{er} août sera organisé par le Moto-Club Tous Vents.

5. RAPPORT DE CAISSE.

5.1 Rapport du caissier :

M. Raymond Delavy, caissier donne lecture des comptes. L'exercice 2009/2010 se solde par un bénéfice de Fr. 1884.35. La fortune s'élève à Fr. 27 223.48.

5.2 Rapport des vérificateurs :

Le Badminton Club, par Mme Annick Riand Leone et la Baguette ancienne par M. Jean-Luc Maret ont fonctionné comme vérificateurs de compte. Ils demandent à l'assemblée d'accepter des comptes, avec remerciements au caissier, M. Raymond Delavy, pour la parfaite gestion financière de la Fédération.

5.3 Décharge au caissier et au comité :

Le président met en discussion les points 5.1 et 5.2. L'assemblée donne décharge au comité et au caissier.

6. DEMISSIONS - ADMISSIONS - EXCLUSIONS.

Le comité de la FSL a reçu 3 lettres de démission : Centre Suisse Immigrés, Groupe Vol à Moteur et Association suisse des paralysés section Valais.

4 sociétés ont demandé leur adhésion à la FSL. Après examen des statuts, 2 ont reçu l'aval du comité : l'Association des Habitants du quartier de Châteuneuf/Sion et Kraw Maga Sion FSKM. L'assemblée accepte ces nouvelles sociétés présentées par M. Pascal Haury.

Par ailleurs, Sion Pétanque est née de la fusion du Club de pétanque La Patinoire et de Sion1. Les nouveaux statuts ont été transmis à la FSL et l'assemblée officialise la nouvelle entité.

M. Bruno Clivaz rappelle que toutes sociétés qui fusionnent, changent de dénomination ou modifient leurs statuts doivent les transmettre au comité de la FSL.

Suite au non-paiement des cotisations, la société Croix d'Or est exclue de la FSL.

7. ENQUETE LOTOS

Un questionnaire a été envoyé à toutes les sociétés membres de la FSL. 94 ont répondu et transmis leurs réponses et leurs remarques.

Il est constaté une diminution de l'ordre de 20% des recettes depuis 5 ans, l'apparition de lotos déficitaires en 2008/2009 et une diminution importante de lotos dépassant les 10.000 Fr. de bénéfice.

Plusieurs raisons ont été évoquées : la date du loto, le jour de la semaine, la salle, le mois du loto, la concurrence et l'attractivité des lots, la suppression de la fumée et les frais d'organisation.

Quelques propositions ont été notées : revoir le règlement d'attribution, réduire le nombre de lotos, introduire de nouveaux systèmes de jeu, modifier la durée, le nombre de séries et augmenter la publicité, réduire les coûts, augmenter le prix du coupon, améliorer les lots, l'attractivité.

Les critères d'attribution ainsi que l'ordre du tirage sont définis dans le règlement et les directives. Le questionnaire met en évidence des éléments déjà inscrits dans le règlement et d'autres d'une grande disparité. Cet aspect des critères est certainement le plus délicat à traiter tant les avis peuvent diverger.

Le nombre de lotos tend à diminuer. 80 lotos par année devraient constituer un plafond.

En conclusion, il ressort de l'enquête les difficultés des sociétés à organiser le loto qui est un apport financier important pour leurs activités. Il est nécessaire de limiter le nombre de lotos et d'examiner les modifications à apporter au règlement et aux directives.

La FSL transmet son rapport à la municipalité. Celle-ci met sur pied une commission Municipalité-FSL pour examiner les réponses à apporter et apporter les modifications nécessaires.

Calendrier proposé :

Automne 2010 : examen du rapport par la commission et propositions de modifications su règlement et des directives

Printemps 2011 : nouveau règlement communal soumis au Conseil général, nouvelles directives soumises aux membres de la FSL

Les résultats de l'enquête seront publiés sur le site de la FSL.

Les représentants des sociétés prennent la parole et font part de leurs remarques :

Félicitations pour l'enquête et le rapport.

Les lotos organisés à Bramois sont-ils concernés par les changements envisagés ?

La salle de la Matze sera indisponible dès fin 2011 ou 2012 pour environ 3 ans. La commune doit réfléchir à la mise à disposition d'une autre salle adaptée à l'organisation de lotos. L'implantation d'une salle hors ville peut poser problème (transport,...).

Le résultat financier des lotos dépend de la fréquentation de ceux-ci.

Il est proposé d'augmenter le prix du coupon. Mais il risque de diminuer le nombre de joueurs.

Il est important d'avoir des lots d'une certaine valeur.

L'organisation du loto est propre à chaque société par contre il faut revoir la façon d'attribuer les lotos et les sociétés doivent pouvoir choisir leur partenaire pour les lotos à 2.

Il est proposé d'interdire l'organisation de lotos aux sociétés qui sous-traitent complètement leur loto.

Du bénéfice du loto dépendent souvent les montants des cotisations.

Les sociétés doivent fournir leurs comptes, mais quelle valeur leur attribuer ?

Des sociétés ont plus de frais que d'autres, faut-il en tenir compte lors de l'attribution ?

8.DIVERS

2011 sera l'année du bénévolat. Peut-être un certain montant en caisse de la FSL pourrait-il être utilisé ? De quelle manière ?

2011 : fusion des Associations gymniques AVGF-AVG.

1^{er} août 2011 : animations prévues sur plusieurs jours.

Instaurer une bourse de bénévoles, mettre sur le site de la FSL.

Organiser une fête des bénévoles comme reconnaissance de leur activité.

Deux présidents oeuvrent depuis 10 ans : M.Jean-Yves Riand du Club d'Echecs et M. Michel Jeanbourquin de Cerebral Valais reçoivent leur diplôme de Membre d'honneur de la FSL et les félicitations de l'assemblée.

La Société de Sclérose en Plaques et la Section cunicole, désignées par tirage au sort, reçoivent les traditionnelles bouteilles.

Le président, M. Bruno Clivaz, remercie les membres du comité pour leur travail puis invite l'assemblée à partager l'apéritif dans le carnotzet du sous-sol.

Fin de l'assemblée : 8.45

Frédérica Nendaz, secrétaire FSL